
DOSSIER DE CANDIDATURE DE L'APPEL A PROJET PLURIANNUEL

DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

« LE QUARTIER DU GRAND GARROS EN TRANSITION »

Les porteurs de projets doivent uniquement remplir le cadre de réponse annexé à cet appel à projet. Ce dossier, accompagné de toutes les pièces justificatives demandées, doit être retourné **soit en format papier, soit en format électronique**, selon les modalités précisées.

Adresse mail suivante : administrationgenerale@grand-auch.fr

A l'adresse postale suivante :

AGGLOMERATION GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE
Centre-économique du Garros
Service Politique de la Ville
1 rue Darwin
32000 AUCH

Pour toute question ou demande de renseignements supplémentaires, veuillez contacter Margaux Maynié-Bories, Cheffe de projet renouvellement urbain, margaux.maynie-bories@grand-auch.fr – 05.62.60.06.78

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets s'inscrit dans une démarche d'urbanisme transitoire visant à valoriser temporairement les friches issues du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) du Grand Garros à Auch. Ces espaces en attente de construction peuvent accueillir des usages participatifs et durables pour anticiper leur transformation future.

Le projet « **Quartier en transition – Jardins comestibles** » est une des priorités du Contrat de Ville 2024-2030. **Une enveloppe annuelle de subvention de 5 000 € (CINQ-MILLE EUROS), renouvelable sur trois ans** (soit 15 000 € - QUINZE MILLE EUROS sur TROIS ans) est prévue pour soutenir des initiatives favorisant la cohésion sociale, l'agriculture urbaine et l'implication des habitants, notamment ceux du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

OBJECTIFS DU PROJET

Les projets doivent :

- **Créer du lien social** en impliquant les habitants dans la conception et l'entretien de jardins comestibles temporaires.
- **Promouvoir des pratiques durables** : recyclage, gestion responsable des ressources, sensibilisation à l'agriculture urbaine et à l'agroécologie.
- **Encourager la culture alimentaire locale**, y compris dans les espaces privés, et valoriser les fruits de saison.
- **Anticiper la relocalisation des jardins** grâce à des aménagements modulables (ex : jardinières mobiles).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les porteurs de projet doivent être des associations.

Ils devront proposer un plan de suivi mesurant l'impact des actions (participation des habitants, surfaces cultivées, types de plantations, etc.) et prévoir des ateliers participatifs associant résidents et partenaires locaux.

Les projets devront respecter les calendriers prévus, fournir des rapports annuels détaillés et anticiper les relocalisations des jardins comestibles dans le cadre de leur usage transitoire.

Le service Politique de la Ville de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, facilitera la communication et la mobilisation des acteurs. La ville d'Auch, par l'intermédiaire de ses services techniques, apportera un soutien logistique pour le labour des sols et le transport des équipements mobiles validés en amont.

METHODOLOGIE DE SELECTION ET DE NOTATION & CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront évaluées selon une grille de critères pondérés, en cohérence avec les objectifs du présent appel à projets. Chaque critère est noté sur 3 points (1 = faible, 2 = moyen, 3 = fort), puis multiplié par un coefficient reflétant son importance stratégique. Le score final d'un projet est obtenu en additionnant l'ensemble des notes pondérées. Le score maximal qu'un projet peut atteindre est de 66 points.

Les critères de sélection sont les suivants et hiérarchisés comme suit :

- **Expérience** : Expérience en animation de projets similaires en QPV (coefficient 4)
- **Durabilité et innovation** : Usage de matériaux recyclés, gestion des ressources, respect des saisons. (Coefficient 4)
- **Partenariats** : Collaboration avec des acteurs locaux et participation à des initiatives existantes. (Coefficient 4)
- **Participation citoyenne** : Mobilisation des habitants au-delà des structures existantes. (Coefficient 3)
- **Impact mesurable** : Nombre d'habitants impliqués, surfaces cultivées, fréquence des activités. (Coefficient 3)
- **Organisation et faisabilité** : Plan clair avec budget et anticipation des contraintes de mobilité des jardins. (Coefficient 2)
- **Communication** : Stratégie de valorisation et intégration locale. (Coefficient 2)

Critère	Note sur 3	Coefficient	Score maximal
Expérience en QPV	3	4	12
Durabilité et innovation	3	4	12
Partenariats	3	4	12
Participation citoyenne	3	3	9
Impact mesurable	3	3	9
Organisation et faisabilité	3	2	6
Communication	3	2	6
Total			66 points

MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats doivent compléter le cadre de réponse ci-joint.

Les candidatures seront évaluées par un jury composé de membres de la collectivité et de l'Etat.

Date limite de soumission : 30/04/2025